

## CHANGÉ reçoit le label Eco-quartier

Article créé le 07/01/2015



**La ville de Changé est ainsi récompensée des efforts importants qu'elle a engagés depuis plusieurs années pour faire du développement durable, le fil conducteur de son développement.**

Cette décision fait suite aux différentes expertises qui se sont échelonnées durant l'année 2014 et qui ont permis de sélectionner 19 projets parmi une sélection d'une centaine de candidatures, dont 8 en région pays de la Loire. Ce moment constitue un temps fort d'une démarche par laquelle la France se dote d'un véritable outil, pour valoriser et soutenir les efforts des collectivités, des professionnels et des citoyens en faveur des Eco-Quartiers, mais aussi pour confirmer sa place au premier rang des pays porteurs d'une politique en faveur de la ville durable. Les éco-quartiers témoignent de la capacité d'innovation et d'adaptation de la France à faire face aux enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains.

La cérémonie de remise du label écoquartier du 18 décembre 2014 a été l'occasion de rencontrer les élus des opérations lauréates.

Pour la région des pays de la Loire, 2 projets sont récompensés : La [ZAC](#) Desjardins pour la ville d'Angers qui était représentée par Mme Karine ENGEL, adjointe au Maire et le quartier de la Barberie pour la ville de Changé qui était représentée par Monsieur le maire Denis Mouchel et Jean Yves Cormier, adjoint.

**Changé, était aussi concerné par l'opération de revitalisation du centre ville qui a été distinguée avec le prix "engagé dans la labellisation".**

Le futur institut de la ville durable s'est montré très intéressé par le volet nature en ville de l'opération labellisée et souhaite le valoriser.

Sylvia PINEL a rappelé la phase d'évaluation qui attend les opérations labellisées et en a profité pour annoncer la 3ème vague de labellisation 2015 dont le calendrier reste à préciser,. Les nouvelles candidatures sont attendues pour le 1er trimestre 2015.

**L'opération d'aménagement de la Barberie est la première dans le département à recevoir cette distinction.**

**En bénéficiant du label national éco-quartier, la collectivité devient un exemple à suivre pour développer cette démarche d'avenir sur notre territoire.**